

**INFORMATION**

**Les travaux de la cantine s'achèvent.  
Les enfants prendront leur premier repas  
le lundi 2 juin 2025.**

**MARCHÉ**  
**Tous les vendredis, Place de l'Eglise,**  
**Retrouvez nos commerçants**



**RAPPEL ORDURES MÉNAGÈRES**

Mardi 10 juin et lundi 23 juin 2025

**Dépôts de déchets verts**

Il est rappelé que la commune de Vasselay ne dispose pas ou plus d'emplacement réservé à cet effet.

Les divers déchets verts (branchages de taille ou résidus de tonte de gazon) peuvent être déposés à la déchetterie de Saint-Martin-d'Auxigny pour laquelle chacun de nous possède une carte d'accès.

Tout dépôt sera désormais considéré « dépôt sauvage » et si identifié, rendu à son propriétaire.

Pour info le compostage dont la compétence relève de la seule communauté de communes, n'est pas requis à l'échelon communal compte tenu du faible taux de matière compostable déterminé après analyse de nos poubelles.

Mais rien n'empêche, que chacun de nous possède son propre matériel de compostage.

Retrouvez l'actualité de  
**la Commune**  
sur l'application



**Informations**

**Alertes**

**Évènements**



**100% GRATUIT    100% ANONYME    0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger  
simplement l'application et recevoir  
nos actualités en temps réel

**1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



**2** Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**3** Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**4** Enfin, cliquez sur le ♥ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

**BONNE UTILISATION !**

Encore plus simple,  
scannez pour  
télécharger l'appli !



## VITESSE DANS NOTRE COMMUNE

La vitesse est le premier facteur d'accident devant l'alcool. Il faut toujours maîtriser son allure, c'est-à-dire ne pas dépasser les limitations de vitesse et rouler à une vitesse adaptée aux situations.

Excès de vitesse et vitesse excessive : L'excès de vitesse est le dépassement de la limitation de vitesse autorisée. Si vous roulez à 60 km/h en agglomération, vous réalisez un excès de vitesse parce que la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

Des radars automatiques sont placés sur les routes, en agglomération et hors agglomération, afin de dissuader les automobilistes et lutter contre les excès de vitesse.

On parle de vitesse excessive quand la vitesse adoptée est inadaptée par rapport à la situation. Si vous roulez à 45 km/h devant une école à la sortie des classes, au nombre d'enfants qui sont regroupés sur les trottoirs, votre vitesse est inadaptée.

A cette vitesse, si un enfant traverse la voie, vous ne pourrez-vous arrêter à temps.

Le fait de rouler à une vitesse excessive est aussi puni par la loi. Vous risquez une amende forfaitaire de 135 €.

**RAPPEL** : La vitesse du centre bourg de notre commune est limitée à 30km/h.

## RENTRÉE 2025-2026

Les inscriptions en ligne au transport scolaire pour l'année 2025/2026 seront ouvertes à partir du 4 juin 2025 et jusqu'au 18 juillet 2025.

Le secrétariat du SITS sera fermé à partir du 06/06 au 13/06/2025 inclus pour congés.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE TRANSPORT SCOLAIRE  
ST MARTIN D'AUXIGNY

**RENTRÉE  
2025-2026**

*c'est  
PARTI!*

### Ouverture des inscriptions en ligne

<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

**A partir du mercredi 4 juin 2025  
Jusqu'au vendredi 18 juillet 2025**

(Jusqu'au 11 juillet 2025 par formulaire papier)

L'inscription est à faire chaque année

Toute inscription effectuée au-delà  
de cette date sera majorée de 15 €

Mairie de Vasselay  
1 place Louis Ducoux  
18110 VASSELAY  
02 48 69 33 66  
Web : [www.vasselay.fr](http://www.vasselay.fr)  
[mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr](mailto:mairie.vasselay.cher@wanadoo.fr)  
[https://www.facebook.com/  
Vasselay/fr](https://www.facebook.com/Vasselay/fr)



Directeur de la publication : Jean Luc LEGER  
Equipe de rédaction : Commission  
Communication de la Mairie Impression :  
Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine  
GARCIA Imprimé à 690 exemplaires par nos  
soins  
Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay  
en Bref, envoyez-les avant le 25 du mois en  
cours à l'adresse de contact  
[com.vasselay@orange.fr](mailto:com.vasselay@orange.fr), Informations à  
retrouver sur le site web, rubrique "contacts  
utiles"